

Compte rendu de la réunion plénière de la Commission de suivi de site du bassin de Lacq (CSS) du 22 juin 2022

M. Lombart rappelle l'ordre du jour :

- 1) Projet de CR de la précédente réunion plénière (14 septembre 2021) ;
- 2) Validation du projet de règlement intérieur de la CSS ;
- 3) Présentation de l'état d'avancement des réflexions pour la substitution à la passerelle "Quadricables" (présenté par SOBEGI, ARKEMA, TEREKA) ;
- 4) Présentation des travaux de remédiation des sols (présenté par ARKEMA MONT) ;
- 5) Présentation du projet CAREMAG, démonstrateur industriel de recyclage d'aimants et Swarfs (présenté par société CARESTER).

Questions Diverses

1 – Approbation du Compte rendu de la réunion plénière du 14 septembre 2021

Le projet de compte rendu a été diffusé préalablement. Des remarques ont été formulées par CCLO, elles seront prises en compte intégralement.

M Lombart reprend cette proposition.

En séance, les membres de la CSS n'émettent pas de remarques supplémentaires

Le compte rendu est adopté.

2 – Validation du projet de règlement intérieur de la CSS

Monsieur Lombart rappelle que ce règlement de travail a été préalablement travaillé en bureau et a déjà fait l'objet de nombreux échanges avec les membres du bureau.

L'avis des membres de la CSS est recueilli en séance : il n'y a pas de remarques ou opposition à ce projet.

Le règlement intérieur est adopté.

3 – Présentation de l'état d'avancement des réflexions pour la substitution à la passerelle "Quadricables" (présenté par SOBEGI, ARKEMA, TEREKA) (Cf présentation jointe)

Présentation par Messieurs Pavard (SOBEGI), M Leroux (Arkema) Mme Paillaud (TEREKA), des premiers travaux et des projets de traversée du gage de PAU

M Barabes demande si les canalisations seront à double enveloppe et s'il y aura une protection cathodique supplémentaire.

Il est répondu que les canalisations n'auront pas de double enveloppement mais feront l'objet d'une protection cathodique.

Mme Soubles (SEPANSO) rappelle que l'H₂S et le DMDS sont des produits dangereux et demande comment seront détectées les fuites. Y a-t-il un risque de fuite de la partie enterrée ?

Monsieur Leroux (Arkema) explique que pour éviter les fuites les canalisations sont surdimensionnées par rapport à leurs contraintes d'exploitation (la canalisation peut supporter une pression de 100 bars pour une pression d'exploitation à 10 bars). il y a des doubles détections, ainsi que des protections cathodiques destinées à prévenir les phénomènes de corrosion

Monsieur Leroux précise par ailleurs que l'H₂S est transporté dans les canalisations à l'état gazeux et donc non corrosif.

Monsieur Lombart demande si on peut faire des passages de caméra dans les canalisations pour réaliser des contrôles.

Monsieur Leroux explique que la canalisation d'H₂S est soumise à un programme de contrôles et de maintenance et que dans ce cadre des passages de racleurs sont notamment réalisés (mais pas de caméra).

Pendant ces travaux il y aura-t-il un arrêt du transport des gaz et des installations connectées aux canalisations ?

Pour Arkema il y aura une phase de préparation en amont des travaux et la phase de coupure de 2 mois pendant les travaux interviendra concomitamment lors de l'arrêt des ateliers. Téréga mettra en place un système de bypass ce qui permettra d'éviter l'arrêt des installations. Sobegi précise que la canalisation transportant les eaux biologiques sera arrêtée pendant 48 heures. S'agissant de l'azote, des études techniques sont en cours.

4 – Présentation des travaux de remédiation des sols (présenté par ARKEMA MONT)(Cf présentation jointe)

M Tryoen présente les travaux de remédiation prévu pour le site de Mont.M Lombart retient en synthèse la définition d'une zone de confinement qui est dimensionnée par la pollution en aval des dispositifs de traitement actuels (barrière perméable réactive).

M Clavé (Maire Mont) indique qu'Arkema fait face à ses responsabilités et obligations de traiter cette pollution. Grace à des présentations et temps d'échanges avec les riverains, ces derniers ont désormais conscience des contraintes, et maintenant qu'elles sont comprises, les riverains les acceptent.

M Soubles (SEPANSO) demande à connaître la concentration de CCl4 aux endroits faisant l'objet de pollutions.

Monsieur Tryoen (ARKEMA)indique sur le substratum le CCl4 est pratiquement pur et qu'en surface il n'y a plus de CCl4.

M Soubles (SEPANSO) demande comment est garantie l'absence de risque sanitaire pour les riverains pendant les travaux.

Monsieur Tryoen rappelle qu'Il y aura une surveillance pendant les travaux tel qu'ils sont présentés à la diapo 9 de la présentation.

En référence à l'arrêté préfectoral 2021, si les objectifs n'étaient pas atteints sera t il nécessaire de rabattre la nappe pour les travaux ?

Non puisqu'on ne crée pas de tranchée. Le choix a été fait de ne pas ouvrir le sol ce qui permet de ne pas avoir à faire d'excavation mettant à nu la nappe.

Concernant la nappe phréatique quel sera le protocole de suivi ?

Une série de piézomètres sera mise en place à l'aval de la boîte ce qui rendra possible la surveillance de la nappe.

Comment est garantie l'étanchéité des parois périphériques du caisson ?

Le prestataire qui intervient pour mettre en place le caisson est une société spécialisée dans ce type de réalisation, ce qui donne des garanties sur la qualité du confinement.

En cas d'inondations ou de remontées des eaux que se passe t il ?

Une fois que le caisson est fermé il sera étanche sans possibilité de transferts des pollutions.

Les émissions de CCl4 sont-elles comptabilisées ? Oui en 2021 elles s'élèvent à 2,4 Tonnes.

Qu'en est-il de l'interdiction de l'utilisation des eaux souterraines sur la commune de Mont ?

Monsieur Clavé indique que depuis 2007 (arrêté municipal d'interdiction) les riverains utilisateurs de l'eau (au nombre de 3) sont informés de cette interdiction. Arkema avait d'ailleurs diligenté des études sur les puits.

Monsieur Barabes demande si des analyses sur le gave de Pau

Oui en latéral et les résultats n'indiquent pas la présence de CCl4.

M Lombart demande comment le CCL4 est il retiré des sols ?

Aujourd'hui la solution retenue est la mise en place d'une BPR (Barrière Perméable Réactive) : cela consiste en l'injection de fer zéro valent et de son, ce qui permet de traiter la terre et la nappe en favorisant la biodégradation du CCl4,

Peut trouver des traces de CCl4 dans les végétaux et maïs ?

Le CCl4 est absent dans le 1^{er} mètre de profondeur.

5-Présentation du projet CAREMAG, démonstrateur industriel de recyclage d'aimants et Swarfs (présenté par société CARESTER) (Cf présentation jointe)

M. Carencotte présente le projet de développement d'un pôle de valorisation des terres rares sur le bassin de Lacq.

La décision d'investissement interviendra fin 2022 pour un début production au deuxième trimestre 2024.

M Lombart demande si le dimensionnement du projet correspond déjà au besoin actuel ?

Le marché européen est évalué à 19 000 T/an alors que leur projet c'est 600 T. Pour Caremag la priorité est d'avoir rapidement accès au produit valorisable.

Monsieur Carencotte indique qu'il est prévu que 8 brevets soient déposés.

La SEPANSO indique être sensible aux enjeux d'économie circulaire et est interpellée par le caractère de plus en plus consumérisme de la société. Les produits recyclés permettront-ils d'aller vers une consommation plus durable et des usages plus vertueux ?

Monsieur Carencotte souhaite pouvoir afficher des produit de sortie 100 % recyclés et traçables et non un mélange avec des produits issus de filières non recyclées.

Mme Soubles demande confirmation sur la coexistence dans le projet d'une filière recyclage et d'un procédé d'extraction de terres rares.

M Carencotte précise qu'en plus du volet recyclage des aimants il y a un volet de revalorisation de la partie des terres rares natives qui ne sont aujourd'hui pas valorisées.

Mme Soubles demande si le projet est un pilote ou une expérimentation ?

M Carencotte précise qu'actuellement il existe des pilotes, mais le projet de Lacq vise à assembler des technologies matures. Le projet présenté n'est donc pas à considérer comme une expérimentation ni un pilote.

Quels seront les déchets ultimes générés par les procédés mis en œuvre ?

Dans un premier temps Il y aura du fer qui partira en installations de stockage dangereux, mais à terme il y aura une possibilité de recycler le fer. Le recyclage de ce fer n'est pas encore mûr. Il y a une priorité dans le recyclage du bore qui aujourd'hui n'est pas recyclé.

D'où vient la matière première ?

La matière première peut venir de partout mais pour le moment le porteur de projet vise à être sélectif sur l'origine Française et Européenne des aimants et swarfs.

6-Point divers

M Lombart propose d'aborder le communiqué de la SEPANSO.

Monsieur Lombart rappelle que la CSS ne peut pas traiter des cas individuels, ni être avoir un rôle de tribunal, ni traiter les problèmes généraux de la société. Il reste vigilant pour que les échanges restent sereins et les plus documentés possibles

Il note que selon la déclaration il y aurait un débat entre la SEPANSO et SPF sur la mise à disposition des données sur les études de mortalité.

SEPANSO confirme sa demande faite par écrit SPF pour obtenir l'intégralité des données de son étude.

Monsieur Lesage rappelle l'indépendance scientifique de SPF et précise que dans ce cadre les autorités préfectorales locales n'ont pas d'influence sur les rapports et résultats des études menées par SPF.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Lombart clos la séance.